

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Nouveauté dans la maladie rénale chronique chez les patients atteints de diabète de type 2 & L'arthrite inflammatoire et le CRDS : ce que le médecin généraliste peut faire

No d'activité : 70605

Date : mercredi le 05 juin 2019

Lieu : Restaurant Le Samuel

Coordonnées : 291, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu

Objectifs

Nouveauté dans la maladie rénale chronique chez les patients atteints de diabète de type 2 :

- Identifier l'incidence de la néphropathie diabétique;
- Communiquer les plus récentes données d'essais cliniques sur la fonction rénale chez les personnes atteintes de diabète de type 2;
- Appliquer les réflexions cliniques aux différents cas de patients, tout au long de l'évolution du diabète.

L'arthrite inflammatoire et le CRDS : ce que le médecin généraliste peut faire :

- Établir un diagnostic différentiel des polyarthrites;
- Identifier les examens de laboratoire pertinents à demander pour les patients;
- Appliquer l'approche du traitement de l'arthrite et identifier lesquels peuvent être initiés durant l'attente d'un rendez-vous en rhumatologie;
- Réviser le formulaire du CRDS en rhumatologie et identifier comment maximiser son utilisation pour accélérer l'obtention d'un rendez-vous.

Président de séance : Dr André-H. Dandavino

Horaire

2019-06-05	18:30	19:30	Conférence	Nouveauté dans la maladie rénale chronique chez les patients atteints de diabète de type 2	Dre Stavroula Christopoulos, endocrinologue
2019-06-05	19:30	20:00	Pause/Repas	Repas	
2019-06-05	20:00	21:00	Conférence	L'arthrite inflammatoire et le CRDS : ce que le médecin généraliste peut faire	Dre Marie-Anaïs Rémillard, rhumatologue

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Nathaniel Idrissa au 514-549-6636 ou à nidrissa@its.jnj.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.